



METTRE EN PLACE UNE DÉMARCHE D'ADRESSAGE

Adresser et dénommer les voies de sa commune permet à de nombreux organismes remplissant des missions de service public de faciliter leurs missions comme l'acheminement des courriers et des colis, l'aide à domicile, mais également les interventions de secours.

Créer des adresses normées permet à l'ensemble de vos administrés de bénéficier du même service et des mêmes conditions de sécurité sur l'ensemble de votre commune.

ZOOM

FACILITER LA PRISE D'ABONNEMENT AU TRÈS HAUT DÉBIT À TOUS LES USAGERS ÉLIGIBLES À LA FIBRE OPTIQUE

Le déploiement du très haut débit sur le périmètre du Réseau d'Initiative Publique, engagé dès 2013 sur les quatre départements auvergnats, a fait réapparaître les problèmes d'adressage des communes, au moment des abonnements à la fibre optique.

Ces problèmes d'adressage pénalisent les foyers et les entreprises éligibles en freinant l'usage de la fibre optique déployée grâce à l'investissement public (Région, Départements, Etat, Europe). Les plans d'adressage, élaborés tout d'abord au niveau communal, mettent à jour ensuite de nombreuses bases de données, certaines au niveau national, ce qui explique la durée du processus allant de un an à un an et demi. Il est donc recommandé d'engager ce processus dans chaque commune le plus tôt possible, au profit de toutes les activités qui en dépendent, en particulier le Très Haut Débit.

LES ÉTAPES CLÉS

- 1** Je réalise le **diagnostic de ma commune** (Inventaire des voies à nommer et numéroté).
- 2** Je **détermine le type des voies** (Route, rue, chemin, allée, place, ...) et **j'attribue un nom** pour chacune des voies.
- 3** Je détermine mon système de numérotation (de préférence métrique) et **je numérote les voies**.

Je **synthétise mon plan d'adressage** dans un tableau au format numérique :

- 4**
 - Nom de commune
 - Code INSEE
 - N° de Section
 - N° de Parcelle
 - Nom lieu-dit
 - Nom ancienne voie
 - Nom voie
 - Nature de la voie, etc...

- 5** **Délibération du conseil municipal.**

- 6** Je **transmets la délibération et ses annexes (dont le tableau excel) à la Préfecture et aux partenaires** (DGFIP, Département, SDIS, Service National de l'Adresse, IGN).

- 7** **J'informe les habitants et j'installe la signalétique.**

◀ <https://www.craig.fr/guide-adressage>



LES LIENS UTILS

<https://guichet-adresse.ign.fr/>

(Un site pour vous aider à bâtir votre projet d'adressage)

geomatique@craig.fr

(Un support pour répondre à vos questions)



Centre Régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'Information Géographique

Hôtel de Région de Clermont-Ferrand
59 boulevard Léon Jouhaux - CS 90 706
63050 Clermont-Ferrand
Tél : 09 72 62 25 31



Le CRAIG, en quelques mots

Le Centre Régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'Information Géographique (CRAIG) est un groupement d'intérêt public créé en 2011 dans le cadre du Contrat de projet Etat-Région, afin de mettre en place un Centre de Ressources dans le domaine de l'Information Géographique. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une démarche globale de mutualisation des coûts et des moyens mais aussi de cohérence régionale en matière de production et d'usage de données géographiques.